

Melun

Session : JUIN 2017

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Droit des libertés fondamentales*
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 2)

Titulaire(s) du cours :
Mlle Charlotte DENIZEAU

Document autorisé : TOUT LE PLAN DU COURS (qui inclut les différentes déclarations et conventions de protection des droits fondamentaux).

TRAITEZ LE SUJET SUIVANT :

Monsieur Ahmed Abassi a été assigné à résidence depuis les attentats de novembre 2015. D'origine égyptienne, il a été mis au jour, le lendemain des attentats, qu'il est un cousin éloigné de l'un des terroristes kamikazes du Bataclan. C'est le préfet de Seine St Denis qui a prononcé ces assignations à résidence successives.

Son assignation à résidence a été prolongée à plusieurs reprises et à ce jour, il est toujours astreint à l'obligation de se rendre 3 fois par jour au commissariat de Saint-Denis et de rester chez lui 12 heures par jour.

Il a fait l'objet de deux perquisitions qui ont conduit à la saisie la première fois de tout son matériel informatique. Lors de la première perquisition, réalisée le 18 novembre 2015, son téléphone portable, son ipad, ceux de ses enfants et tous les ordinateurs de l'appartement ont été saisis.

Espionné par les services de renseignements en réseau, il est avéré que de septembre 2016 à mars 2017, il a régulièrement consulté des sites de propagande djihadiste terroriste.

M. Ahmed Abassi ne se cache pas d'être un musulman très pratiquant, inscrit dans le mouvement salafiste. Dans ce contexte, il a décidé avec sa femme que celle-ci porterait le voile intégral lorsqu'elle n'est pas à la maison et le burkini sur la plage l'été et à la piscine. Il est révolté par la présence de crèches de Noël dans les établissements publics car en France l'église et l'Etat sont séparés.

Il a publié récemment des articles en ligne soutenant les positions radicales de l'État islamique et faisant l'apologie de son action, dénonçant la persécution des populations arabes au Moyen-Orient et notamment du peuple palestinien, depuis l'instauration de l'État d'Israël après la deuxième guerre mondiale. Il a été poursuivi devant les juridictions françaises pour cela. Il a été condamné pénalement à 1000 euros d'amende et à deux mois de prison avec sursis.

De fait, le Maire de la commune a pris un arrêté municipal lui interdisant de tenir une réunion publique qu'il projetait d'organiser en juin 2017, mettant en avant le risque qu'il profère à nouveau ce type de propos.

Avocat commis d'office, c'est à l'occasion de sa mise en examen pour cette publication que vous l'avez rencontré. Il vous pose les questions suivantes :

VOUS DEVEZ FAIRE APPARAÎTRE CLAIREMENT LA NUMÉROTATION PROPOSÉE, SINON VOUS NE SEREZ PAS CORRIGÉ.

Pour chaque question (à partir de la 2°), il est attendu de vous des réponses juridiques : indiquant quelle est la liberté en cause, les sources de sa protection et la jurisprudence sur cette problématique permettant de répondre aux questions.

Les questions doivent être TRAITÉES DANS L'ORDRE.

1°) Expliquez lui ce qu'est l'état d'urgence (/2 points)

- a) Sur quel fondement a-t-il été mis en œuvre ?
- b) Pourquoi et comment est-il encore en place ?
- c) Jusqu'à quand, qui le décide ?

2°) S'agissant de son assignation à résidence ? (/ 3 points)

- a) Est-ce une atteinte à la sûreté ou à la liberté d'aller et venir ?
- b) Est-elle légale ? Sur quel fondement doit-elle être prononcée ?
- c) Quel juge peut-il saisir pour la contester ? A-t-il des chances d'obtenir sa levée ?

3°) S'agissant des perquisitions réalisées (/ 2 points)

- a) Les perquisitions menées ont-elles été légales ? Quelle a été la position du Conseil constitutionnel sur les perquisitions dans une question prioritaire de constitutionnalité ?
- b) Les informations récoltées pourront-elle être utilisées pour d'éventuelles poursuites ?

4°) S'agissant de la consultation de sites internet terroristes : (/2 points)

- a) Quel est le dispositif légal sur cette question ?
- b) Que risque-t-il ?

5°) S'agissant de ses positions religieuses, il s'inquiète de savoir : (4 points)

- a) Si son épouse peut porter le voile intégral (celui qui ne laisse apparaître que les yeux) dans la rue.
- b) Si son épouse pourra porter le burkini sur les plages cet été 2017 ? Et à la piscine municipale,
- c) Sa fille de 11 ans qui entre en 6^{ème} au collège public Albert Camus, a décidé de porter un foulard sur les cheveux : un joli bandeau un peu large, lui permettant de concilier sa coquetterie et ses convictions religieuses. Peut-elle le faire ?
- d) Concernant les crèches qui seront installées dans la mairie de sa commune en décembre 2017, il souhaite savoir s'il ne peut pas intenter une action : devant quel juge ? En invoquant quels moyens ? Quelles sont ses chances de succès ?

6°) S'agissant de sa condamnation pénale devant les juridictions françaises pour ses propos sur l'État islamique :

- a) Devant la CJUE, quelles libertés invoquer ? Quelles chances de succès ? (/1 point)
- b) Devant la Cour européenne des droits de l'homme ? A quelles conditions ? Quelles libertés invoquer ? Quelles chances de succès ? (/4 points)

7°) Le Maire pouvait-il prendre un arrêté municipal pour interdire sa future réunion ? (/2 points)

- a) Sur quel fondement le maire pouvait-il le prendre ?
- b) L'arrêté peut-il être contesté ? Devant quel juge ?
- c) Avec quelles chances de succès ?